



eau
seine
NORMANDIE

Modification du 10^{ème} programme adaptation au changement climatique

Volet prévention des inondations

CB du 06 avril 2017

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Un contexte déterminant

- Crues exceptionnelles mai/juin 2016
- Adoption par le CB de la stratégie d'adaptation au changement climatique à l'unanimité le 8 décembre 2016
- Rapport du préfet sur l'hydrologie du bassin remis au Premier Ministre



Ne pas attendre le 11^{ème} programme pour mettre en œuvre la stratégie et les préconisations du rapport au Premier Ministre

Le processus

- Un travail en C3P le 16 février
- Une validation en conseil d'administration le 28 février du projet à soumettre au comité de bassin
- Un avis du comité de bassin aujourd'hui
- Une délibération définitive du conseil d'administration sur le texte adopté par le comité de bassin

Les principes des modifications

- Les études de gouvernance
- L'identification et la préservation des zones d'expansion des crues
- L'indemnisation des propriétaires et exploitants de terrains sur-inondés dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque d'inondation



Privilégier les études et l'accompagnement
des collectivités

Privilégier les actions à une échelle de
territoires cohérents

Un 10^{ème} programme articulé suivant les défis du SDAGE

- **Défi 1-** Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- **Défi 2-** Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- **Défi 3-** Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- **Défi 4-** Protéger et restaurer la mer et le littoral
- **Défi 5-** Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- **Défi 6-** Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- **Défi 7-** Gérer la rareté de la ressource en eau
- **Défi 8-** Limiter et prévenir le risque d'inondation
- **Levier 1-** Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- **Levier 2-** Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis.



eau
seine
NORMANDIE

De nouvelles dispositions du défi 8 - Limiter et prévenir le risque d'inondation


Les actions aidées

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Les zones d'expansion de crues (ZEC)

- Les **études** d'identification, de connaissance d'enjeux et de vulnérabilité
- les **actions** relatives à la **protection** ou à la **restauration** écologique des champs d'expansion des crues : acquisitions foncières, arasement des digues ou des merlons, recul des digues,



Même logique que ce qui est fait
pour la restauration
des milieux aquatiques et humides

La lutte contre le ruissellement et l'érosion

- des travaux **d'hydraulique douce** sur l'ensemble du territoire du bassin Seine-Normandie, y compris pour les enjeux de submersion marine

L'accompagnement des collectivités

- les **animations pour l'élaboration des SLGRI**, dont l'intégration des ZEC dans les documents d'urbanisme ; de leur mise en œuvre des SLGRI dans le cadre d'un SAGE uniquement ; les animations du volet inondation dans le cadre d'un SAGE ou Contrat global d'actions,
- les actions de **communication**, de **pédagogie** et de culture de risque (pose de repères de crues) prenant en compte les objectifs de la DCE et la préservation de la biodiversité

L'indemnisation des préjudices en cas de sur-inondations

- les **outils pour aider la collectivité porteuse d'un projet d'aménagement de prévention des inondations** et conduisant à transférer un risque d'inondations, à mettre en place un protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles:
 - l'animation, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des protocoles,
 - les études relatives aux protocoles pour la prise en compte des enjeux agricoles, par l'identification des impacts à compenser et l'évaluation du montant d'indemnisation ;
- les **indemnisations relatives aux troubles de jouissance dus aux servitudes** nouvelles générées par un aménagement transférant le risque d'inondation ;
- **l'accompagnement d'actions permettant des changements de pratiques agricoles**, par des mesures agro-environnementales (MAE), compatibles

Les exclusions :

- Les travaux dédiés à la prévention de la submersion marine, sauf pour les projets d'hydraulique douce.
- Les études et travaux de protection des biens et des personnes, tels que barrages, digues et tout ouvrage de sur-inondation
- Les dispositifs d'indemnisation des dégâts occasionnés par des inondations, tels que les régimes "catastrophes naturelles" (Cat. Nat.), les régimes "calamités agricoles", ainsi que les assurances multirisques climatiques récoltes (MCR).



eau
seine
NORMANDIE

De nouvelles dispositions du levier 1 - Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

Les actions aidées

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Les études

- les études de gouvernance, notamment pour la prise de compétence GEMAPI et l'appui à l'émergence des maîtrises d'ouvrages.

Mais en veillant à l'échelle territoriale



eau
seine
NORMANDIE

Avis du Comité de Bassin

Il est proposé au Comité de bassin de donner un **avis** sur le projet de **10^{ème} programme** retenu par le Conseil d'administration sur les parties de sa compétence:

- L'avis du comité de bassin est requis sur les parties **a- Actions aidées** les parties b- modalités d'aides sont du ressort du seul conseil d'administration,

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau